

Les consuls suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Troisième année. — N° 66

Prix du numéro 10 centimes

Samedi 17 Août 1889.

Bureaux: Rue Neuve, 19



ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse . . . 6 fr. 3 fr.

Union postale . 12 » 6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne

» de l'étranger . . . 25 »

Minimum d'une annonce 50 centimes

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

Les syndicats libres et nos lois.

La Solidarité, organe de la Fédération des ouvriers monteurs de boîtes, parlant des articles que nous avons consacrés aux signalements et aux interdictions, s'exprime comme suit :

« Il y a un mois environ, après avoir publié un article emprunté à la *Fédération horlogère*, sur le syndicat patronal des monteurs de boîtes argent, nous demandions s'il n'y aurait pas utilité pour nos syndicats patronaux et ouvriers de signaler sans ménagements aussi bien les patrons que les ouvriers portant préjudice à notre industrie. »

« Depuis lors, cette question a été traitée dans trois numéros de la *Fédération horlogère* et, chose curieuse mais triste à constater, l'on est parvenu à démontrer que, grâce à certains articles de notre Constitution fédérale, nos syndicats libres, créés dans le but de sauvegarder leurs intérêts, d'empêcher l'abaissement des salaires, sont complètement impuissants pour remplir ce but, tandis que ce sont les non-syndiqués qui se trouvent être protégés. »

« Ceci paraît un peu fort au premier abord, mais au fond, la chose ne nous surprend guère, car généralement les lois ne sont pas faites pour protéger les travailleurs, attendu que ce ne sont pas eux qui les font. »

Il convient tout d'abord de remarquer que ce ne sont pas seulement les syndicats *ouvriers*, soit les travailleurs dont ils ont pour mission de sauvegarder les intérêts, qui souffrent de ne pouvoir prendre, dans certains cas, les mesures de protection ou de défense commandées par leur sécurité, mais que les syndicats patronaux sont placés dans des conditions absolument semblables.

Faut-il s'en prendre à nos législateurs et à nos lois, des obstacles que nous rencontrons sur notre route chaque fois que nous voulons renforcer l'action des syndicats et élargir leur champ d'activité? Nous ne le croyons pas et voici pourquoi.

La Révolution française, en abattant l'édifice verrouillé des jurandes et des maîtrises, proclama le principe de la liberté absolue de commerce et d'industrie. C'est ce principe qui nous domine depuis un siècle et nos lois sont tout simplement en harmonie avec ce que l'on a considéré, jusqu'ici, comme un dogme fondamental en matière de production industrielle et de commerce.

Mais aujourd'hui, qu'un siècle d'exercice de cette liberté illimitée, nous a ouvert les yeux sur les abus qu'elle pouvait engendrer, on a reconnu l'utilité et la nécessité d'y apporter certaines restrictions.

A la liberté illimitée, on veut substituer la liberté limitée et réglementée. C'est un principe opposé à un autre principe.

Que, dans l'application, l'on se heurte à certaines dispositions constitutionnelles, rien d'étonnant; et il fallait s'y attendre, puisque les lois sont faites pour sauvegarder les idées qui ont cours et les principes admis au moment où on les élabora.

Les idées changent et les principes ne sont pas immuables; dès lors, il arrive toujours un moment où les lois existantes ne répondent plus absolument aux conceptions nouvelles et aux besoins que ces conceptions engendrent. Une fois cette constatation faite, il appartient au législateur de rétablir l'harmonie entre les lois en vigueur et les institutions dont la création est reconnue nécessaire à la prospérité de l'ensemble.

Pour en revenir aux syndicats, on a constaté que le principe de la liberté absolue en matière industrielle et commerciale, s'accordait mal des mesures de sécurité que les syndicats sont appelés à prendre. Il y a là une difficulté que les uns voudraient tourner en provoquant une extension de l'exception prévue à l'article 34 de la Constitution fédérale, qui a permis l'élaboration de la Loi sur les fabriques, et que d'autres voudraient emporter de haute lutte, par une révision de l'article 31 de la Constitution fédérale.

Voilà la question comme elle se pose dans toute sa simplicité et personne n'en peut mais. Elle sera d'autant plus facilement résolue que l'on y mettra plus de calme, et qu'on la discutera pour elle-même, dans un esprit d'entente et de conciliation.

Part aux bénéfices.

II

On a beaucoup discuté sur le point de savoir si les ouvriers avaient le droit de vérifier les comptes de l'industriel qui a établi la participation dans sa maison. Ce droit n'existe pas et ne saurait exister. C'est, en effet, spontanément, par un acte volontaire, que le patron prend sur ses bénéfices nets les sommes qu'il affecte à ses collaborateurs: en quoi ceux-ci en tireraient-ils un droit de contrôle? On a parlé de duperie; on a prétendu que la participation était un trompe-l'œil. En Amérique, des grèves ont eu lieu pour empêcher certains patrons d'établir chez eux ce système de participation; on a dit que cette générosité n'était qu'apparente et qu'elle masquait ou devait masquer une réduction plus ou moins grande sur le salaire habituel des ouvriers.

En France, remarque le collaborateur du *Temps*, de semblables difficultés ne se sont pas produites. Mais, pour y couper court, quelques patrons chargent un expert en écritures de vérifier leur comptabilité et d'apurer leurs comptes. Et c'est dans ce but que le

congrès a émis l'avis que, chaque année, un arbitre-expert devait être nommé en assemblée générale par les participants, afin de « donner toute sécurité aux participants comme au chef de la maison. » Voilà une mesure dont on ne peut contester le caractère libéral et qui rend inutile l'intervention des pouvoirs publics.

Grâce au zèle des promoteurs de la participation aux bénéfices, on compte actuellement plus de 150 établissements dans lesquels tout ou partie des ouvriers touchent chaque année une part de produit net de l'industrie. La France qui est le berceau de cette institution sociale, en compte une soixantaine, et les sommes versées aux ouvriers à ce titre depuis la création des premières participations, monte aujourd'hui à 46 millions environ. C'est peu, relativement, bien entendu, mais n'est-ce pas assez pour montrer aux socialistes que leur programme, aussi vague que décevant, est loin de donner aux ouvriers des satisfactions de ce genre?

Il ne faudrait pas croire que les maisons où fonctionne le système soient toutes de puissantes compagnies ou de riches industries. Notre confrère cite comme exemple à imiter le système de répartition d'une entreprise comportant 60 ouvriers, dont 15 participants. Depuis onze ans que la participation est appliquée, plus de 40,000 fr. ont été versés par les chefs de la maison. Le nombre des parties prenantes est peut-être un peu restreint, mais aussi la part de chacun est-elle très-forte. : elle a atteint, en 1888, 10.50 % du salaire des participants. Ainsi, un ouvrier qui a eu 2711 francs de salaire a touché une prime de 287 fr. 80 ; moitié lui a été remise en espèces et moitié a été portée au compte de prévoyance et de retraite.

Voilà ce que l'on peut obtenir dans cet ordre d'idées. Tous les ouvriers ne sont pas favorisés, cela est évident. Mais il ne faut pas oublier que nous ne sommes encore qu'au début d'une œuvre de progrès social dont on peut attendre beaucoup. Au surplus, l'esprit libéral qui anime les promoteurs du mouvement est un garant de l'avenir. On en a la preuve dans les résolutions votées par le dernier congrès.

Le grand avantage de la participation aux bénéfices et des systèmes de rétribution, c'est qu'il n'en résulte pas une perturbation dans les conditions économiques où vit une industrie, parce que l'augmentation du salaire touché par les ouvriers n'implique pas un rehaussement de la main-d'œuvre, comme cela se passe après une grève. L'augmentation de salaire, on l'a vu, est corrélative d'un accroissement de travail effectué : c'est, en somme, la rémunération d'une production plus rapide ou plus parfaite. Une industrie, dans ces conditions, n'a plus à redouter les conséquences d'un relèvement du prix du travail manuel, relèvement qui la mettrait dans une situation difficile à l'égard des industries concurrentes. Elle trouve, au contraire, chez elle, dans des réformes intérieures, dans une répartition plus logique des sommes consacrées aux salaires, des éléments de vitalité et, par conséquent, de richesse.

Ces résultats ne sont-ils pas de nature à montrer une fois de plus qu'il n'y a pas besoin de bouleverser la société de fond en comble pour arriver à modifier avantageusement les conditions d'existence des masses laborieuses?

Procureur général de la Confédération.

L'assemblée d'Olten.

La décision prise dimanche à Olten par les délégués des associations démocrates-socia-

listes suisses de demander le référendum contre la loi instituant un procureur-général de la Confédération, décision à laquelle se sont jointes quelques rares sections du Grutli, n'a pas de quoi inspirer de craintes sérieuses. Outre que les délégués étaient fort peu nombreux et sans compter qu'ils se sont trouvés en opposition avec ceux de nos députés aux Chambres fédérales qui passaient jusqu'ici pour représenter la fraction extrême de la gauche, on n'a aucun motif de croire au succès de cette campagne, condamnée d'avance par l'immense majorité du peuple suisse.

Il n'est pas mauvais, d'ailleurs, de voir les chefs du parti socialiste jeter le masque. On sait maintenant ce qu'il en est de leurs protestations pacifiques et patriotiques, et l'on se demande si, en essayant d'exciter l'opinion contre une mesure prise en vue de la sécurité de la Suisse, ils ne compteraient pas exploiter au profit de leurs doctrines de nouveaux conflits entre notre pays et ses voisins.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* apprécie leur conduite de la façon la plus sévère :

« En mettant en branle, dit-elle, le mouvement référendaire, les chefs du parti démocrate-socialiste ne tendent pas seulement à placer les autorités fédérales dans une position fâcheuse en face de l'étranger ils visent aussi à séparer nettement leur parti de l'ensemble des citoyens. C'est ainsi que récemment ils ont élevé la prétention de figurer à la fête de St-Jacques, à Bâle, sous les plis du drapeau rouge. La bannière nationale avec la croix blanche sur fond rouge ne leur suffit plus; ils ne veulent plus se présenter comme une partie intégrante du peuple suisse, pour qui cette bannière est le signe vénéré de l'unité nationale, mais comme un groupe à part qui oppose insolemment au symbole national l'emblème rouge sang de la révolution internationale. De même qu'ils suscitent la haine entre les classes sociales, ils veulent ainsi affirmer par un signe extérieur qu'ils n'appartiennent plus à l'ensemble de la nation et les visées de leur politique sociale s'étendent au delà de nos frontières. »

Notre population comprend très bien qu'une mesure destinée à nous protéger contre les menées compromettantes d'individus étrangers à notre pays, à nous éviter à l'avenir des difficultés avec des Etats voisins, ne saurait en aucune façon léser le droit des citoyens suisses de régler comme bon leur semble leurs affaires intérieures.

Notre population n'entend pas laisser une influence étrangère — que ce soit celle d'un gouvernement ou d'un parti — s'implanter en Suisse.

Nous voudrions croire que les délégués de l'assemblée d'Olten n'ont pas eu conscience de la portée de leur décision. Mais le peuple suisse saura la comprendre et il donnera aux meneurs socialistes la leçon qu'ils méritent. Il n'est peut-être pas très regrettable qu'une occasion se présente de montrer à eux et à l'étranger qu'ils ne sont qu'une infime minorité, une quantité négligeable.

NOUVELLES DIVERSES

Délégation à Paris. — MM. James Perrenoud, secrétaire de l'Intercantonale, et Fritz Huguenin, réd., secrétaire de la Fédération horlogère, sont partis pour Paris où ils vont faire, pour le Conseil fédéral, une étude sur la question des syndicats, à l'exposition d'économie sociale.

Ces Messieurs ont mis la dernière main à un rapport sur la question des syndicats in-

dustriels, qui leur a été demandé par le Département fédéral de justice et police et le résultat de l'étude qu'ils vont faire à Paris, sera consigné dans un rapport spécial, annexé au premier. Ces rapports serviront de base aux discussions qui auront lieu sur la question des syndicats, dans la session d'automne des Chambres fédérales.

— Le Conseil d'Etat neuchâtelois, vu le décret du Grand-Conseil, accordant au Conseil d'Etat un crédit de 3,500 fr. pour l'envoi à l'Exposition de Paris d'une délégation ouvrière, celle-ci devant être composée d'ouvriers appartenant autant que possible à nos divers centres horlogers, ainsi qu'aux diverses branches et spécialités de notre production horlogère, et sur la proposition du département de l'industrie et de l'agriculture, a désigné 13 ouvriers, pour faire partie de cette délégation, sous la conduite du secrétaire du Département de l'industrie et de l'agriculture. La délégation séjournera à Paris 10 jours pleins.

La situation des travailleurs en Amérique. — On fait en ce moment aux Etats-Unis une enquête analogue à celle qui a causé il y a deux ans une si vive émotion en Angleterre sur la situation matérielle et les salaires d'une partie de la classe ouvrière.

Les renseignements déjà recueillis ne semblent pas beaucoup plus satisfaisants. On a trouvé, à New-York, des maisons entières occupées par des ouvriers et des ouvrières entassés dans des pièces de quelques mètres de superficie, et obligés de faire, pour gagner leur vie, des travaux excessifs. Aux uns on fait faire des culottes à raison de 3 fr. 10 c. la douzaine ; aux autres, pour un salaire maximum de 20 fr. par semaine, on fait coudre seize pardessus par jour, ce qui nécessite des journées de travail de seize à dix-huit heures.

Tout commentaire ne pourrait qu'atténuer l'éloquence de ces chiffres.

PROCÉDÉS D'ATELIER

Pâte et brillants pour nettoyer les métaux, mouvements d'horlogerie, etc. — Depuis quelque temps, on trouve dans le commerce beaucoup de pâtes et brillants qui s'emploient pour nettoyer les métaux. Toutes les pâtes que j'ai eues entre les mains sont à base d'huile et de poudre.

Ces pâtes à base d'huile rancissent rapidement à cause du produit qu'on ajoute à l'huile; de plus, dès qu'elles rancissent, le produit devient acide, car l'oléine, la stéarine et la margarine se transforment au contact de l'oxygène en acides oléique, stéarique et margarine; or c'est surtout pour les mouvements d'horlogerie, comme je l'ai dit précédemment, qu'il faut avoir soin de proscrire tous les produits acides.

L'huile a encore le défaut de rester dans les parties creuses des objets à incrustations, et ne s'en retire qu'à grand' peine, le brossage est même impuissant à enlever complètement la matière grasse.

Pour obvier à ces inconvénients, je conseillerai d'employer de préférence la cuprine, produit en partie soluble dans l'eau qui s'emploie de la même façon que la pâte et le brillant, et qui, après application sur l'objet, s'enlève facilement des incrustations à l'aide d'une petite brosse. Ce produit, n'étant nullement acide par lui-même et ne pouvant pas le devenir, peut être employé pour les bijoux en or, argent, nickel, acier, métal blanc, etc. Le simple frottement a pour effet, non seulement de nettoyer le métal, mais encore de le polir, ce qui empêche l'oxydation ultérieure,

Plusieurs remonteurs
trouveraient de l'occupation suivie au
comptoir 794
J.-B. Bourquard, Granges.

Horlogers La fabrique d'horlogerie **Paul Perret**, rue du Parc, 65, Chaux-de-Fonds, demande des ouvriers pour travailler aux ébauches, finissages, remontoirs, échappements, démontages et remontages. Inutile de se présenter sans preuves de moralité, et de capacité. 795

ON DEMANDE

un fabricant de ressorts pour livrer par mois environ 20 grosses ressorts bon courant. Paiement comptant. Offres avec prix sous lettres O. W. 14, poste restante, Porrentruy. 796

AVIS

594

Fabrique de pierres pour horlogerie

Prix réduits

Envoy d'échantillons sur demande

F. KUSS

à MONTBÉLIARD (Doubs)

**On demande
des planteurs ancre**

pour entreprendre des plantages 19 lignes bonne qualité courante et 13 et 19 lignes qualité soignée. 793

S'adresser au bureau du journal.

MAX THUM & Cie
MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS**GENÈVE**

Machines de précision à l'usage de l'Horlogerie et de la Bijouterie : **Balanciers**. — **Blocs à cylindre**. — **Matrices et poinçons**. — **Perceuses**. — **Taraudeuses**. — **Planteuses**. — **Tours divers**, automatiques ou non automatiques. — **Fraiseuses**. — **Machines à tailler**, automatiques et autres, etc.

INSTALLATION COMPLÈTE D'USINES POUR LA FABRICATION MÉCANIQUE, d'après les derniers perfectionnements. 603

Outilages divers pour la petite et la moyenne mécanique. — **Tours d'amateurs**.

La maison reçoit les offres de MM. les Inventeurs pour l'exploitation de leurs brevets.

Métaux ANTI-MAGNÉTIQUES brevetés

de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève

A L'USAGE DES FABRICANTS D'HORLOGERIE

Balanciers compensés, genres soignés et courants.

Spiraux de première qualité.

Métal pour échappements.

706

Ces produits ont subi les épreuves les plus minutieuses et ont donné des résultats supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine

H. CARREL**ESSAYEUR-JURÉ****DIPLOME FÉDÉRAL****ACHAT****VENTE**

Rue de Nidan — BIENNE — Rue Neuve

Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits

Creusets de tous pays — Charbons — Coke de St-Etienne

GROS ET DÉTAIL

519

On demande

un **commis** bien au courant de la fabrication d'horlogerie et un **ouvrier** capable de diriger la fabrication des ébauches et finissages. S'adresser à l'Usine d'horlogerie de Morteau (Doubs). 797

En préparation : 738

**ALMANACH
DES HORLOGERS
pour 1890****CINQUIÈME ANNÉE**

Tirage : 5000 exemplaires

Adresser les communications, réclames et annonces à **Charles Gros fils, St-Imier**.

TARIF DES ANNONCES SUR DEMANDE**AU MAGASIN DE VERRES DE MONTRES****Alfred DUMONT-JEANNERET**

Succ. de J. Kriegel

Rue du Collège, LOCLE

Jumelles, Longues-vues.

Lunetterie en tous genres. 772

Pince-nez et lunettes, depuis les plus ordinaires aux plus soignées.

On se charge de tous les rhabillages.

Balanciers compensés soignés

Spécialité genres anglais et allemands

Glashütte, etc. 759

GEORGES ROULET

Ponts-Martels (Suisse)

GRAND MAGASIN D'HORLOGERIE**VICTOR DONZELLOT
PORRENTRUY (Suisse)**

Toujours très bien assorti en outils et fournitures d'horlogerie pour toutes les parties

Se recommande spécialement à MM. les **Fabricants d'horlogerie**, **Planteurs d'échappements**, **Monteurs de boîtes**, **Cuvetiers**, **Doreurs**, **Fabric. de cadans**, **Faiseurs de secrets**, **Repassieurs**, **Pivoteurs**, **Acheveurs**, **Polisseuses et finisseuses de boîtes**, **de vis**, **Graveurs**, **Guillocheurs**, **Nickeleurs**, **Emboiteurs**, etc., etc.

Assortiments, cylindres et roues, balanciers, dardène et nickel. Pierres finies en tous genres. Ressorts de barillets. Ecuelles, tenons, chevillots ronds et carrés. Contrepivots sertis. Contre-pivots grenat, rubis et faux-rubis. Aiguilles à seconde. Aiguilles heures et minutes, tous genres, formes, qualités, dessins et prix. Equarisoirs divers. Poudres à polir. Clefs. Vis et poussentes en tous genres.

Assortiments nickel, cylindriques et Louis XV, pour boîtes métal. Anneaux et pendants, métal blanc et jaune, de toutes formes. Spécialité de métaux extra blanc, jaune, demi-jaune et demi-rouge pour Monteurs de boîtes et Cuvetiers, en planches, rondelles, bandes, fil, carrees et lunettes de toutes formes.

OUTILS ET FOURNITURES SPÉCIALES POUR RÉGLEUSES

Grand choix de spiraux des meilleures fabriques

OUTILS ET FOURNITURES POUR PIERRISTES

Pierres. Grenat, Rubis et Saphir, Diamants

le tout de qualité supérieure

Très grand choix de Régulateurs, Pendules, Cartels et Réveils, des meilleures fabriques et dans tous les prix.

GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE ET ORFÉVRERIE or, argent, doublé or, métal blanc et nickel, tels que : **Bracelets**, **Chaines** pour montres. — **Bagues**, **Croix**, **Médailles**, **Broches**, **Alliances** pour mariage, etc.

Orfèvrerie de la maison Christofle de Paris et des meilleures fabriques françaises.

CHOIX IMMENSE de lampes en tous genres : **Lampes à pied**, **Lampes à suspension**. Spécialité de lampes à main et quinquets laiton pour horlogers, qualité supérieure. Accessoires pour lampes.

Ant Ayant des ateliers importants dans toutes les branches, travaillant uniquement pour moi depuis de longues années, il m'est possible d'offrir à mes clients une marchandise régulière soignée, toujours la même, à la garantie et à des prix exceptionnellement avantageux, n'ayant pas de frais de voyageurs ou de représentation.

653